



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPFI DU JEUDI 13 OCTOBRE 2011 A 10 H 00

COMPTE-RENDU

ETAIENT PRESENTS :

Stephan BOURDOISEAU	WAGRAM MUSIC
Laurent DIDAILLER	PIAS
Stéphane LAÏCK	AT (H)OME
Pascal BITTARD	IDOL
Hervé BERGERAT	MASQ
Vincent FREREBEAU	TOT OU TARD
Xavier COLLIN	W.T.P.L.
Beatrice COSTERMANS	NAÏVE
Eric BIELSA	BECAUSE MUSIC
Emmanuel de BURETEL	BECAUSE MUSIC
Olivier LACOURT	DISCOGRAPH
Jean-Michel DOUE	FUTURE PLAY

Jérôme ROGER	UPFI
--------------	------

ETAIENT ABSENTS :

Charles ADRIAENSSEN	ZIG ZAG TERRITOIRES
Hélène DREYFUS	FRANCIS DREYFUS MUSIC

AVAIT DONNE POUVOIR :

Marc THONON	ATMOSPHERIQUES
-------------	----------------

Stephan BOURDOISEAU, constatant que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, ouvre les travaux du Conseil d'Administration à 10 heures 10.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UPFI du 24 mai 2011

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mai, est approuvé à l'unanimité.

2. Mission « Riester – Selles » sur le financement de la musique :

SB : suite à la remise du rapport intitulé « Création musicale et diversité à l'ère numérique » à Frédéric Mitterrand, un déjeuner qui a eu lieu le 3 octobre avec Nicolas Sarkozy a permis de s'assurer de la volonté du Président de la République de créer un Centre National de la Musique dès 2012, et d'en assurer le financement via une dérivation de la taxe fiscale, dite TST, acquittée par les FAI auprès du CNC.

Les ressources du CNM seraient de l'ordre de 145 M€.

La mobilisation de ressources nouvelles permettrait de prélever 95 M€ en année pleine auprès des FAI tout en maintenant les ressources dont le CNC a réellement besoin (cf. le rapport d'évaluation très critique réalisé par l'Assemblée Nationale sur le caractère excédentaire des ressources du CNC et sur l'efficacité d'un certain nombre d'aides).

Les ressources existantes apportées par la taxe sur la billetterie du spectacle vivant (24 M€) et les SPRD plus divers organismes (26 M€) viendraient compléter le financement du CNM.

Le budget de fonctionnement du CNM serait de l'ordre de 14 M€ (dont 10 M€ correspondant à des transferts de dépenses de la part d'organismes déjà existants ayant vocation à être intégrés au sein du CNM).

Le détail des aides proposées figure dans le rapport. Leur ventilation serait la suivante :

- Création : 7 M€
- Musique enregistrée : 54 M€ (40 M€ + 14 M€ en provenance des SPRD de producteurs de phonogrammes)
- Spectacle vivant : 46 M€ dont 24 M€ provenant du transfert de la taxe fiscale gérée par le CNV
- Exploitation, diffusion, accès : 24 M€

La création du CNM devrait se faire par voie législative avant la fin 2011 et le Parlement devrait statuer sur le vote du budget attribué au CNC amputé de 70 à 100 M€ qui seront mis en réserve par le Gouvernement dans l'attente de la constitution effective de cet établissement public.

Le Président de la République a annoncé le lancement d'une mission de préfiguration chargée d'établir les projets de statuts du futur CNM, les modalités de sa gouvernance et la définition des différents régimes d'aides qu'il administrera.

JR : les préconisations figurant dans le rapport issu de la mission « Riester – Selles » soulèvent un certain nombre de difficultés et de questions à résoudre :

- La clé de partage 75 / 25 entre aide automatique et aide sélective est globalement conforme aux demandes formulées par les producteurs de musique enregistrée mais les critères d'éligibilité propres à chaque compartiment méritent d'être corrigés ou précisés
- Aide automatique : les éléments constitutifs de l'assiette de calcul du droit de tirage retiennent l'ensemble des ventes en France des phonogrammes incluant le répertoire fixé en Europe, tout en excluant le back catalogue français et européen.
(**SB** : s'oppose à toute règle de calcul qui n'opérerait pas un effet miroir entre l'assiette de calcul du droit de tirage et son utilisation. Si la production locale doit être aidée à titre exclusif, seules les ventes en France du répertoire local doivent composer l'assiette de calcul.)

Le rapport entend limiter les aides aux nouveaux talents et artistes en redémarrage de carrière, ce qui n'est pas conforme au souhait exprimé par les producteurs.

- Aide sélective : aucune barrière à l'entrée n'est prévue, notamment en ce qui concerne l'existence d'un contrat de distribution physique, ce qui risque d'aboutir à un nombre considérable de demandes et à un effet de saupoudrage nuisible à l'efficacité du dispositif. La proposition visant à ouvrir l'accès à l'aide sélective aux producteurs bénéficiant de l'aide

automatique avec des règles de plafond en montants et en nombre de projets n'a pas été retenue, pas plus que l'alternative consistant à leur permettre d'y accéder pour les répertoires jugés difficiles (musique contemporaine, classique, jazz).

EdB : souhaite que la mise en place d'outils statistiques au sein de cet organisme s'accompagne en amont d'une réflexion destinée à améliorer le niveau et la qualité des informations en provenance des opérateurs de services en ligne et de sites communautaires.

Le Conseil d'Administration est favorable à engager une réflexion en interne sur la définition des besoins des producteurs dans ce domaine et au recrutement d'un chef de projet sur une période déterminée (de 3 à 6 mois).

3. Quotas de diffusions à la radio

JR : fait le point sur les propositions du CSA à la suite des discussions qui ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre :

- Heures d'écoute significatives concernant le respect des quotas : accord du CSA pour supprimer la tranche 6h30 / 8h les samedis et dimanches
- Tronquage des titres : la durée prise en compte par le CSA pour le calcul des quotas passerait de 1 min à 2 min minimum
- Définition des nouveaux talents : le CSA propose d'élargir la notion de « nouveau talent » à 3 albums au lieu de 2 actuellement
- Définition des nouvelles productions : le CSA, en accord avec les radios, propose d'allonger la durée de prise en compte d'une nouvelle production qui pourrait passer de 6 à 9 mois ou 1 an suivant la date de première entrée en diffusion dans une radio figurant dans le panel Yacast.

Les Administrateurs regrettent que le CSA se montre impuissant à imposer aux radios des solutions permettant de diminuer le niveau de concentration élevé dans la programmation musicale. Seule une intervention législative et de nature à améliorer une situation qui reste alarmante. L'UPFI doit bâtir un dispositif qui permette de générer une meilleure exposition en nombre de titres et d'artistes différents en jouant sur un critère de plafonnement des rotations et en imposant aux radios de collaborer avec un nombre minimum d'éditeurs phonographiques. Ce dossier doit être défendu en commun par le SNEP et l'UPFI.

4. Suivi des 13 engagements de la médiation « Hoog » / Etude économique sur le partage de la valeur au sein de la filière musicale

JR : informe le Conseil de la remise au Ministre de la Culture et à l'Hadopi d'un rapport économique sur le partage de la valeur au sein de la filière musicale dont le contenu n'est pas encore accessible mais qui, selon certaines informations, maintient les critiques formulées à la fois par les plates-formes numériques et l'Adami contre les producteurs phonographiques (conditions financières d'octroi de licence, niveau de rémunération des artistes-interprètes). Il est à craindre que le débat engagé au moment de la médiation « Hoog » rebondisse prochainement.

5. Hadopi : point sur la mise en œuvre de la « riposte graduée »

L'examen de ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration.

6. Présidentielle 2012 : plate-forme d'objectifs de l'UPFI

L'UPFI va travailler à l'élaboration d'une plate-forme d'objectifs en vue des Présidentielles et doit s'organiser pour aller à la rencontre des principaux candidats.

7. Victoires de la Musique

VF : fait part aux Administrateurs des orientations qui doivent faire l'objet d'un vote de la part du Conseil d'Administration des Victoires :

- Le format de l'émission :
 - o Soit une seule émission le samedi soir sur France 2 regroupant toutes les catégories
 - o Soit deux émissions sur le format de l'année précédente : les catégories « niches » en premier lieu, puis les catégories « phares » la semaine suivante
 - o Soit une émission le samedi sur France 4 débutant par le passage de 8 révélations dès 18h30 et durant jusque 23h.

Les Administrateurs formulent le souhait de revenir au format précédent diffusant la cérémonie en une seule soirée.

- L'académie des votants : elle est actuellement composée de 1500 votants. Il est préconisé de la diminuer à 500 votants, toujours avec un scrutin à 2 tours, afin d'éviter la grande abstention de votes ainsi que les regroupements de voix.
(**SB** : suggère d'augmenter le nombre de voix aux acteurs de la filière au second tour afin de faire barrage à Universal. **EdB** propose un vote du public sur internet).

8. Appel d'offres du SNEP pour l'envoi des titres aux radios

L'examen de ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration.

Il est décidé de tenir un Conseil d'Administration début décembre.

La séance est close à 13h15.

Stephan BOURDOISEAU
Président